

Circuit du médicament en ESSMS : le sécuriser

QUALITE - ORGANISATION DES SOINS

Ref : QALGR02G



Compétences visées

Expliquer le critère impératif 3.6.2 et préparer les preuves attendues dans le cadre d'un audit système, cartographier le circuit du médicament pour le sécuriser et l'organiser, tout en fiabilisant la traçabilité.

Objectifs et contenus

Comprendre le dispositif HAS et outiller la démarche

- La compréhension du dispositif de la HAS.
- Les outils nécessaires à la démarche.

Se mettre en conformité avec contexte réglementaire, cartographie, responsabilités

- L'identification des attendus de l'évaluation externe sur le circuit du médicament : critères impératifs, méthode d'audit système (entretiens, analyse documentaire, observation), constitution d'un kit de preuves.
- Le circuit du médicament en ESSMS : étapes, risques et points de rupture.
- La clarification du cadre légal et organisationnel : articulation IDE – AS/AES, périmètre de l'aide à la prise, limites d'intervention et responsabilités professionnelles.
- L'atelier de cartographie par établissement.

Pratiquer des études de cas

- La distinction des situations « simples » et « complexes » : refus, troubles de la déglutition, modification d'ordonnance, médicament à risque, administration de nuit.
- La définition des conduites à tenir adaptées et sécurisées selon le cadre réglementaire.
- L'assurance d'une traçabilité conforme et exploitable.

S'engager dans des pratiques sécurisées, l'habilitation et les plan d'actions

- Les pratiques observables : préparation, concordance identité/traitemen, gestion des interruptions, traçabilité (prise/refus), surveillance.
- La simulation d'une « tournée médicament » suivie du débrief et des critères de sécurisation.
- L'habilitation et la supervision de l'aide à la prise : modèle en 3 étapes (théorie, observation IDE, pratique supervisée), critères d'éligibilité, périmètre autorisé, recyclage, traçabilité.
- La gestion des événements indésirables médicamenteux et l'amélioration continue : analyse, actions correctives, indicateurs.
- La simulation d'un « audit système » et la construction d'un plan d'actions : priorités, responsables, échéances, preuves.

Méthodes

- Apports ciblés : HAS, évaluation externe, réglementaire.
- Mises en situation/simulation « audit système ».
- Production de livrables directement utilisables.

Personnes concernées

Direction, RAQ, Médecin coordonnateur, IDEC, IDE, AS...

Valeur ajoutée

Cette formation vise à renforcer la maîtrise du circuit du médicament en ESSMS, de la prescription à la surveillance, et à sécuriser l'aide à la prise/l'administration de ces médicaments dans le respect du cadre légal et des attendus de l'évaluation externe. Elle s'appuie sur une approche « audit système » directement alignée sur le critère impératif de la HAS (entretiens, analyse documentaire, observation), complétée par des ateliers de cartographie du circuit « chez moi » permettant d'identifier les points de rupture. Des mises en situation, notamment une simulation de tournée médicament avec grille d'observation, viennent ancrer les apprentissages. La formation aboutit à la production de livrables prêts à l'emploi : *check-list* des preuves, trame d'habilitation, grille d'audit terrain et plan d'actions.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- HAS (2025) - Évaluation des ESSMS : référentiel et manuel
- FORAP / RESOMéDIT (2023)- Fiche mémo Critère impératif - Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.
- CASF L.313-26 : conditions d'une aide à la prise des médicaments par une personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante + protocoles.
- CSP R.4311-4 : collaboration IDE - AS/AES sous responsabilité et limites de qualification.
- CSP R.4311-5 : rôle propre IDE (aide à la prise non injectable, vérification, surveillance).
- HAS (2022). Déclaration et démarche EIGS (rappels méthodologiques).
- Légifrance: Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse... modifié par l'arrêté du 10 octobre 2022 (auto-administration).
- HAS (2025). Flash Sécurité Patient « never events ».

Mise à jour le : **16/02/2026**